

# Un engagement commun pour des objectifs partagés

En signant la charte « Agir ensemble pour les rapaces », vous bénéficiez d'un programme spécifique comprenant la mise à disposition d'outils d'animation et l'accompagnement par des associations naturalistes. Vous rejoignez un réseau d'acteurs de la région Midi-Pyrénées qui agissent pour mieux connaître les diverses espèces de rapaces diurnes et nocturnes qui nichent dans notre région et œuvrent en faveur de leur préservation.

Les associations de protection de la nature partenaires de l'opération « Agir ensemble pour les rapaces » cosignent la Charte et s'engagent avec vous, acteur local désireux de s'impliquer dans la préservation des rapaces.

## Vous êtes un acteur du territoire...

En signant cette charte, vous reconnaissez l'importance de :

- **Protéger** les rapaces sur leur territoire
- **Préserver** les milieux naturels nécessaires à leur reproduction, alimentation et tranquillité
- **Développer** la sensibilité des citoyens vis à vis de ces espèces
- **Promouvoir** les actions réalisées en faveur de rapaces

Vous souhaitez mettre en œuvre une (ou plusieurs) actions...

- » Cette action peut porter sur une espèce, un groupe d'espèces ou encore leurs habitats.
- » L'action s'attachera à cibler un enjeu prioritaire lié à la préservation d'une ou plusieurs espèces de rapaces du territoire.
- » L'action sera réalisée durant l'année de signature de la charte.
- » Les moyens techniques et financiers ainsi que la communication liée à sa mise en œuvre sont pris en charge par votre structure.

## Nos associations vous accompagnent et s'engagent à :

- **Mettre à votre disposition** des outils créés pour ce programme (ainsi que tout autre support existant utile en fonction de l'action engagée).
- **Fournir des conseils de naturalistes ornithologues** de terrain sur les actions définies en commun.
- **Aider à la réalisation d'animations locales** (soirées débats, conférences, diaporama, balades naturalistes, ateliers pédagogiques etc.) définies en commun.

Les outils mis à disposition dans le cadre du programme sont :

- **Une exposition de 16 panneaux** autoportés présentant toutes les espèces de rapaces nicheurs de Midi-Pyrénées ainsi que des éléments sur les menaces et actions existantes. Richement illustrés et proposant un contenu original propre au contexte régional, ces panneaux constituent des supports de choix pour la sensibilisation d'un large public à la connaissance du patrimoine naturel local.
- **Un livret** présentant les milieux de vie des rapaces, les menaces existantes ainsi que des pistes d'actions, se basant sur des exemples locaux précis, permettant à chacun de trouver des réponses concrètes et des modalités d'intervention en faveur des rapaces.
- De plus, les signataires de la Charte intégreront le réseau « Agir ensemble pour les rapaces » et pourront ainsi bénéficier **des retours d'expériences** réalisées sur d'autres territoires.



## Vous vous engagez à réaliser la ou les action(s) suivante(s) :

### Action(s) :

Maintien et préservation d'une trame de vieux bois favorable aux rapaces et plus généralement à la biodiversité sur la forêt communale d'Aulon.

Cette trame est destinée à conserver la présence de biotopes remarquables notamment propices aux rapaces nicheurs (corridors écologiques) et permettant l'expression de leur dynamique par la mobilité des espèces (continuités écologiques).

La trame comprendra et portera sur :

- la Réserve Naturelle (réservoir de biodiversité) ;
- les îlots de vieux bois (sénescence ou vieillissement) ;
- des arbres disséminés à conserver pour la biodiversité.

**Espèce(s) de rapace(s) concernée(s) :** Rapaces nocturnes : Chouette de Tengmalm, Chouette Hulotte... Rapaces diurnes : Autour des Palombes, Buse Variable...

**Danger / Menace :** Destruction et fragmentation de leurs milieux de vie, disparition des habitats, raréfaction des arbres à cavités, diminution des lieux de nidification.

**Localisation :** Forêt communale d'Aulon, 2 parcelles (4 et 9) totalisant 43,85 ha (carte de localisation jointe). Parcelles appartenant à la commune d'Aulon.

**Période prévue pour la réalisation :** 24 février 2014 à fin 2015

### Partenaires techniques :

- La commune d'Aulon, propriétaire de la forêt d'Aulon
- L'Office National des Forêts, gestionnaire de la forêt communale d'Aulon.
- L'association « la Frénette », gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale d'Aulon.
- Nature Midi-Pyrénées. Dans le cadre de la mise en application de cette charte l'association Nature Midi-Pyrénées apporte son appui technique et scientifique.

### Descriptif simple de la ou des action(s) :

La commune d'Aulon s'engage à recenser par GPS, cartographe sous SIG et protéger, dans le cadre de la préparation de l'aménagement forestier, les arbres intéressants d'un point de vue écologique pour les rapaces et plus globalement pour la biodiversité (arbres creux, sénescents, etc.), par parcelle selon l'avancée du plan d'aménagement forestier.

Ce travail lui permettra de définir les orientations stratégiques de sa forêt et de décliner des mesures de gestions appropriées à la sauvegarde des habitats forestiers typiques ainsi que des espèces associées (ex : mise en place de zone de quiétude pour les rapaces, respect des périodes et/ou périmètres d'intervention en cas de présence d'espèces sensibles, mesures compensatoires telles qu'installer un nichoir là où les cavités et les arbres relais de nidification font défaut, etc.)

En parallèle de la caractérisation des habitats dans les parcelles concernées, l'association « la Frénette » avec le soutien de Nature Midi-Pyrénées s'engage à réaliser des prospections sur les rapaces nocturnes afin de les identifier.

Enfin, Nature Midi-Pyrénées s'engage à la conception du contenu et de l'infographie d'un panneau sur la cohérence écologique entreprise sur le territoire d'Aulon en faveur des rapaces nocturnes et diurnes.

C'est dans cette logique de travail partenarial que l'association Nature Midi-Pyrénées sera sollicitée par la Commune d'Aulon pour participer à la réunion annuelle du Comité Consultatif de Gestion de sa forêt.

### Animation(s) locale(s) prévues :

- Exposition « Agir ensemble pour les rapaces » installée à la Maison de la Nature d'Aulon du 24 février au 13 mars 2014
- Mercredi 26 février, à 20h, à la Maison de la Nature d'Aulon : signature de la présente charte, diaporama sur les rapaces par Nature Midi-Pyrénées (Population locale et valléenne, collectivités de la Communauté de Communes des Véziaux d'Aure, grand public)
- Samedi 17 mai, à Bagnères-de-Bigorre : présentation des actions inscrites dans la présente charte (élus, grand public)

### Moyens techniques et ou financiers mis en œuvre :

La commune d'Aulon définit la cartographie des habitats potentiellement favorable aux rapaces.

La commune d'Aulon apporte un financement pour la fabrication d'un panneau présentant la mise en œuvre d'action conservatoire sur son territoire en faveur des rapaces.

L'association « la Frénette » recrute 10 journées agents, ou stagiaires, ou bénévoles, pour assurer les missions d'ingénierie technique et d'animation propre à cette charte, déléguées par la commune d'Aulon.

L'association Nature Midi-Pyrénées accompagne les partenaires dans la connaissance scientifique, l'animation, et la création d'un support de communication sur les rapaces.

### Communication :

- Articles de presses dans les journaux locaux, tel que la Dépêche du Midi ; messages de promotion du projet à travers la radio locale, RFM Vallée d'Aure.
- Affichages du programme des animations sur les panneaux publics de la Commune d'Aulon, et ventilation de cette communication dans les lieux de réception des visiteurs (OT, Maison culturelle).
- Mise en ligne des informations sur le site internet de la Réserve Naturelle Régionale d'Aulon et celui de Nature Midi-Pyrénées.

Jean-Bertrand Dubarry  
Maire d'Aulon



Jérôme Calas  
Président de Nature Midi-Pyrénées

Association La Frénette